



Service des Assemblées
et de la Réglementation
SF/FDL/CP/JL/2014

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal



SEANCE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 18 septembre à 18h00, les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 12 septembre 2014 sont réunis salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. BOULARD, Maire.

Sont présents : M. J-C. BOULARD, Mme I. SEVERE, M. C. COUNIL, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. J. GOUFFE, Mme A. BESNARD, M. B. BREUX, Mme M. SCHIAPPA, M. F. EDOM, Mme E. DEBOST, M. S. LOPES, Mme J. PEDOYA, M. Y. CALIPPE, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. P. DELPECH, Mme C. N'KALOULO, M. C. JEAN, Mme F. DUBOIS, Mme R. KAZIEWICZ, Mme C. POUPINEAU, Mme A M. CHOISNE, M. T. TOUCHE, Mme P. CHARTON, Mme F. PAIN, M. A. EL ARRASSE, M. T. SAMAIN, M. R. BATIOT, M. N. LANDY, M. O. BIENCOURT, Mme F. RAMBURE, M. S. GUY, M. A. AMMAR, M. Q. PORTIER, M. A. PIGEAU, Mme E. MARTI, M. P. BOUGLER, M. Y. BROCHARD, M. JM. BATAILLER, Mme I. PIVRON, Mme A. PEROT, Mme H. DUBREUIL-DEFRENNE, Mme C. MORANCAIS, M. J-E. MAZERY, M. K. EDOM, M. E. DUBOIS, Mme M. COLONNA

Absents et représentés : Mme A. MATHIS, Mme R. KAZIEWICZ, Mme C. GOUHIER, M. J-F SOULARD, M. S. LE FOLL, M. R. BATIOT, Mme M. KARAMANLI, Mme L. PEREZ, Mme S. MOISY, Mme V. RIVRON, Mme M. COLONNA

Absents et excusés : M. L. NOGUES

Votes par procuration :

M. Y. CALIPPE pour Mme A. MATHIS
Mme L. HAMONOU-BOIROUX pour Mme R. KAZIEWICZ jusqu'à son arrivée
M. T. TOUCHE pour Mme C. GOUHIER
M. B. BREUX pour M. J-F SOULARD
M. J-C. BOULARD pour M. S. LE FOLL
Mme I. SEVERE pour M. R. BATIOT jusqu'à son arrivée
M. O. BIENCOURT pour Mme M. KARAMANLI
M. C. COUNIL pour Mme L. PEREZ
Mme C. BRULÉ-DELAHAYE pour Mme S. MOISY
Mme I. PIVRON pour Mme V. RIVRON
M. E. DUBOIS pour Mme M. COLONNA après son départ

Mme DUBREUIL-DEFRENNE Hortense remplit les fonctions de Secrétaire.

Les Procès-Verbaux des séances des 20 juin et 3 juillet 2014 sont approuvés.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.